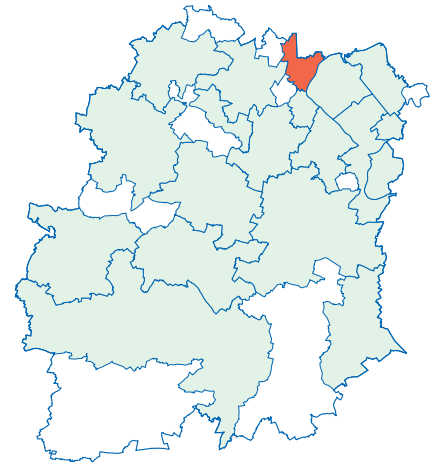


➔ **Présentation**

- Démographie
- Conditions de vie
- Marché du travail
- Développement économique
- Fiscalité locale



Au 31 décembre 2006, la communauté de communes des Portes de l'Essonne regroupe trois communes :

- Athis-Mons ;
- Juvisy-sur-Orge ;
- Paray-Vieille-Poste.

Située à 14 km au sud de Paris, la communauté de communes des Portes de l'Essonne a été créée en novembre 2000. Elle se distingue, avant tout, par la présence sur son territoire de l'aéroport international d'Orly.

**Communauté de communes des Portes de l'Essonne - Données communales**

	Population			Emploi	
	Population sans doubles comptes en 1999		Evolution entre 1990 et 1999	Nombre d'emplois au 31/12/2004	
	Effectifs	En %	Taux d'évolution (%)	Effectifs	En %
Athis-Mons	29 427	60,6	1,1	7 266	36,9
Juvisy-sur-Orge	11 937	24,6	1,0	4 754	24,2
Paray-Vieille-Poste	7 188	14,8	-0,4	7 649	38,9
<b>CC des Portes de l'Essonne</b>	<b>48 552</b>	<b>100,0</b>	<b>0,8</b>	<b>19 669</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999 - CLAP 2004



Présentation

➔ **Démographie**

Conditions de vie

Marché du travail

Développement économique

Fiscalité locale

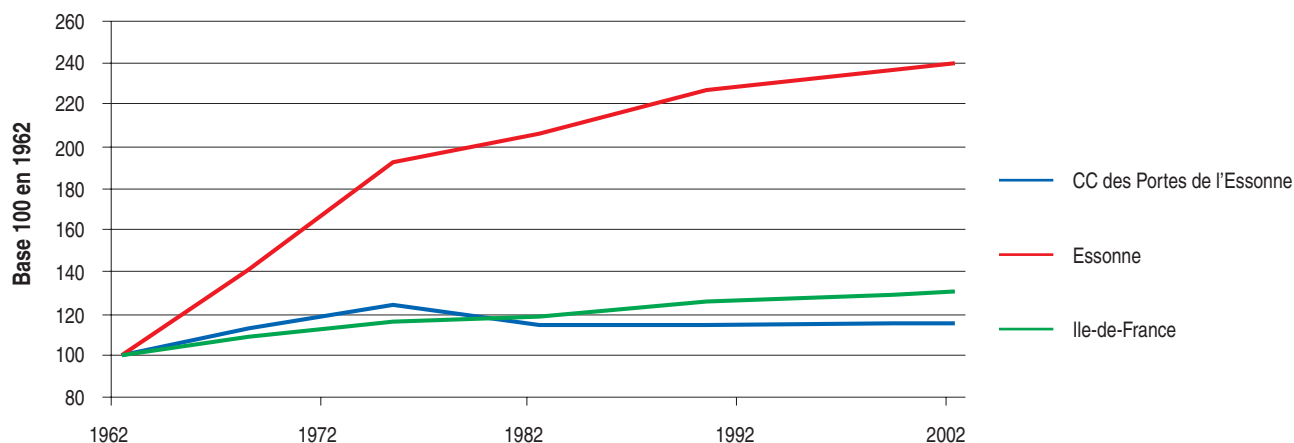
En 1999, 48 600 personnes habitent la communauté de communes (CC) des Portes de l'Essonne, soit 4,3 % de la population de l'Essonne ➔1. Entre 1990 et 1999, la population de la CC a augmenté près de six fois moins vite que celle du département : 0,8 % contre 4,5 %. C'est une des croissances les plus faibles des intercommunalités du département. Sur une période plus longue, entre 1962 et 2002, la population de la CC a été multipliée par 1,1 contre environ 2,5 dans le département ➔2. La densité de population de la CC est très élevée : 2 866 habitants par km<sup>2</sup>, contre 629 habitants par km<sup>2</sup> pour l'Essonne.

➔1 - Superficie, population et densité

	CC des Portes de l'Essonne	Essonne
Nombre de communes	3	196
Superficie (km <sup>2</sup> )	17	1 804
Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	2 866	629
Population sans doubles comptes en 1999	48 552	1 134 238
Part de la population de l'EPCI dans l'Essonne en 1999 (en %)	4,3	
Taille moyenne des ménages en 1999	2,43	2,63
Evolution de la population entre 1990 et 1999 (en %)	0,8	4,5

Source : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999, exploitation complémentaire au lieu de résidence

➔2 - Evolution de la population depuis 1962



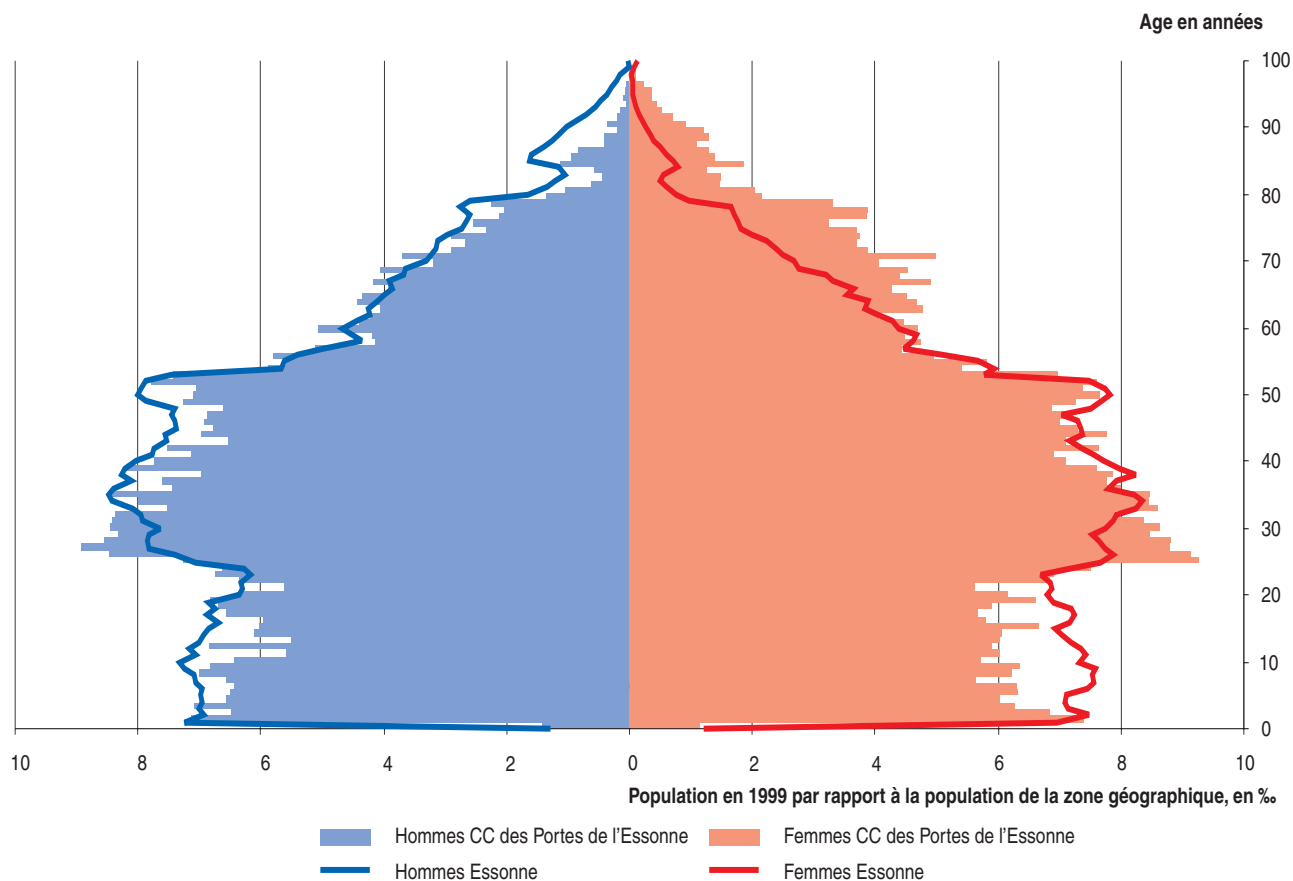
Source : Insee, recensements de la population de 1962 à 1999 (données historiques) - Estimations localisées de population 2002

En 1999, près d'un habitant sur quatre (24 %) a moins de 20 ans contre 27 % dans le département. La proportion des personnes de 60 ans ou plus est, en revanche, plus forte : 18 % dans l'intercommunalité et 15 % dans le département ➔3.

Dans la CC, comme pour l'Essonne, un actif occupé sur trois est un employé. Les habitants de l'intercommunalité qui occupent un emploi sont plus souvent ouvriers et moins souvent cadres que dans l'ensemble du département. Les professions intermédiaires représentent 27 % du total des personnes occupant un emploi ➔4.

➔ Démographie

➤3 - Comparaison des populations de l'Essonne et de la communauté de communes des Portes de l'Essonne



Source : Insee, recensement de la population de 1999

➤4 - Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle en 1999

	CC des Portes de l'Essonne		Essonne	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs exploitants	4	0,0	1 311	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 060	4,8	23 955	4,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	3 156	14,4	92 809	18,3
Professions intermédiaires	5 928	27,0	143 723	28,3
Employés	7 045	32,1	153 405	30,3
Ouvriers	4 776	21,7	91 919	18,1
<b>Ensemble</b>	<b>21 969</b>	<b>100,0</b>	<b>507 122</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, recensement de la population de 1999, exploitation complémentaire au lieu de résidence

Présentation

Démographie

➔ **Conditions de vie**

Marché du travail

Développement économique

Fiscalité locale

**LES REVENUS FISCAUX DES MENAGES**

En 2004, les ménages résidant dans la communauté de communes (CC) des Portes de l'Essonne ont des revenus un peu plus modestes que ceux du département. En effet, la part des ménages imposés est légèrement moins élevée dans la CC qu'en Essonne (74 % contre 76 %) ➔1. La moitié de la population de l'intercommunalité vit dans un ménage déclarant un revenu annuel par unité de consommation supérieur à 18 500 €. Ce revenu médian est inférieur de 1 300€ à celui du département.

La CC est composée de trois communes ; dans les deux les moins peuplées, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge, le

revenu médian est égal à celui du département. En revanche, à Athis-Mons, il y est inférieur de 2 200 € ➔2.

➔1 - Les revenus des ménages en 2004

	CC des Portes de l'Essonne	Essonne
Part des ménages imposés (en %)	73,9	75,7
Médiane (en €)	18 463	19 725
D1 : premier décile (en €)	6 722	7 019
D9 : neuvième décile (en €)	34 547	37 359
Rapport interdécile (D9/D1)	5,1	5,3

Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2004

**Les revenus fiscaux des ménages**

Le revenu déclaré aux services fiscaux, également appelé **revenu fiscal**, correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la «déclaration des revenus 2004», avant abattements. Il comprend les revenus salariaux, les revenus des professions non salariées, les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions d'invalidité, les pensions alimentaires et les rentes viagères, les revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu.

Le **revenu fiscal par unité de consommation (UC)** est un revenu par équivalent adulte, comparable entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC. Cette échelle diffère de celle utilisée pour les revenus des allocataires par les Caisses d'allocations familiales, qui accorde aux familles monoparentales 0,2 unité supplémentaire.

Pour étudier le niveau de revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par UC, qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport interdécile** du revenu fiscal par UC, qui établit le rapport entre les hauts revenus et les faibles revenus. Le niveau des faibles revenus correspond à la limite du 1<sup>er</sup> décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le niveau des hauts revenus correspond à la limite du 9<sup>e</sup> décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

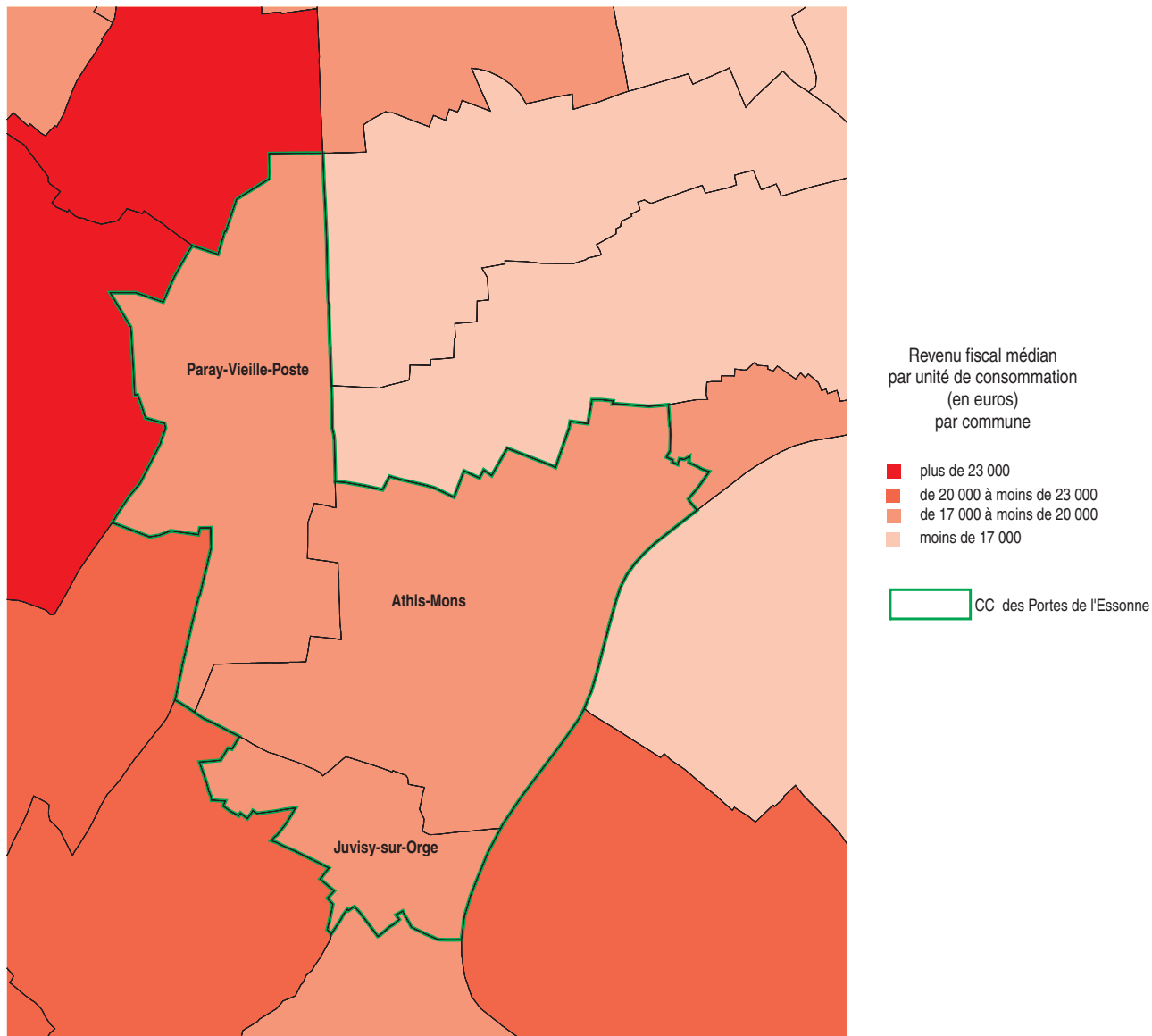
➔ Conditions de vie

Le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % d'habitants les plus aisés, correspondant au 9<sup>e</sup> décile, est moins élevé dans la CC que dans le département : 34 500 € contre 37 400 €. Il en est de même pour les faibles revenus. Un habitant sur dix vit dans un ménage déclarant moins de

6 700€ par unité de consommation (1<sup>er</sup> décile). Ce niveau des faibles revenus est inférieur de 300 € à celui de l'Essonne.

Au sein de la CC, le niveau des hauts revenus est 5,1 fois plus élevé que celui des faibles revenus (rapport interdécile), traduisant une dispersion des revenus déclarés semblable à celle du département (le rapport interdécile est de 5,3).

➤2 - Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2004 de la CC des Portes de l'Essonne



© Insee-Insee 2007

Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2004

➔ Conditions de vie

LES ALLOCATAIRES  
DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

En 2005, on dénombre 8 000 foyers allocataires d'une prestation versée par les caisses d'allocations familiales (Caf) dans la CC des Portes de l'Essonne ➔3. Plus de 23 000 personnes vivent dans ces foyers allocataires.

Les foyers allocataires de la CC sont plus souvent qu'en Essonne des foyers précaires : 27 % sont à bas revenus, contre 21 % en Essonne et 18 % perçoivent un minimum social, contre 15 % dans le département.

➔3 - Allocataires des Caisses d'allocations familiales

	CC des Portes de l'Essonne	Essonne
<b>Nombre de foyers allocataires :</b>	<b>8 006</b>	<b>181 508</b>
Population des foyers allocataires	23 315	573 028
<b>Nombre de foyers allocataires à bas revenus :</b>	<b>2 177</b>	<b>37 793</b>
Population des foyers allocataires à bas revenus	4 851	90 750
<b>Bénéficiaires des minima sociaux versés par les CAF :</b>	<b>1 462</b>	<b>27 095</b>
Nombre de foyers allocataires percevant le RMI	905	15 451
Population des foyers allocataires percevant le RMI	1 637	31 294
Nombre de foyers allocataires percevant l'AAH	390	8 585
Population des foyers allocataires percevant l'AAH	564	12 639
Nombre de foyers allocataires percevant l'API	167	3 059
Population des foyers allocataires percevant l'API	422	8 335

Source : Caisses d'allocations familiales au 31 décembre 2005

**Allocataire des Caisses d'allocations familiales**

Un allocataire représente conventionnellement un foyer allocataire. Celui-ci est composé, au sens administratif de la Caf, de l'allocataire, de son conjoint ou concubin, des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations. L'ensemble de ces personnes constitue la population du foyer allocataire.

**Foyer allocataire à bas revenus**

Afin de pouvoir comparer les revenus de foyers allocataires de taille et de composition démographique différentes, on détermine un revenu mensuel par unité de consommation (UC). Celui-ci est calculé à partir du douzième du revenu annuel du foyer allocataire déclaré à la Caf, augmenté du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre. Les foyers allocataires à bas revenus sont ceux pour lesquels ce revenu mensuel par UC est inférieur au seuil de bas revenus égal à 739 €/UC en décembre 2005.

**Minima sociaux**

Les CAF versent trois minima sociaux : le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation de parent isolé (API).

Il existe 5 autres minima sociaux gérés par d'autres organismes : l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation d'insertion (AI), l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), l'allocation supplémentaire invalidité (ASI), l'allocation équivalent retraite (AER).

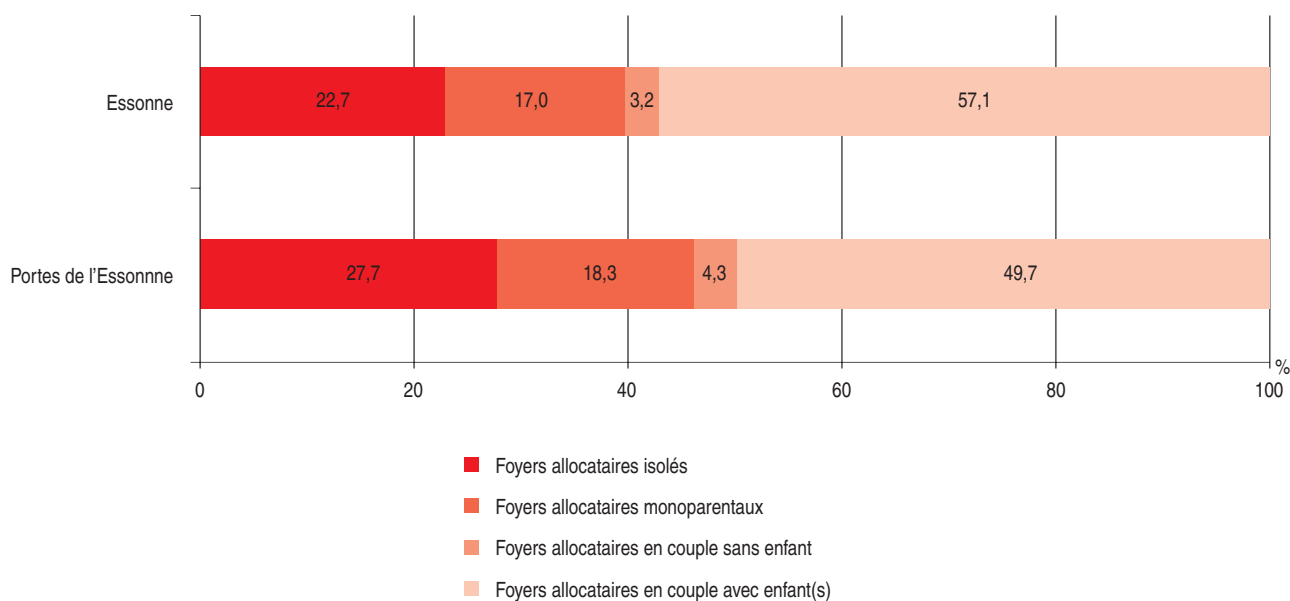
► Conditions de vie

Les familles ne représentent que 68 % des allocataires contre 74 % dans le département. Les autres foyers allocataires, couples sans enfant ou personnes isolées, ne perçoivent que des prestations sous condition de ressources ►4. Ils sont donc surreprésentés dans la CC

comme dans tous les territoires comportant beaucoup d'allocataires ayant des difficultés financières.

Dans l'intercommunalité, 905 foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion, soit 11,3 % des foyers allocataires. Cette proportion est de 8,5 % au niveau départemental.

►4 - Répartition des foyers allocataires selon la structure familiale



Source : Caisses d'allocations familiales au 31 décembre 2005

Présentation

Démographie

Conditions de vie

➔ **Marché du travail**

Développement économique

Fiscalité locale

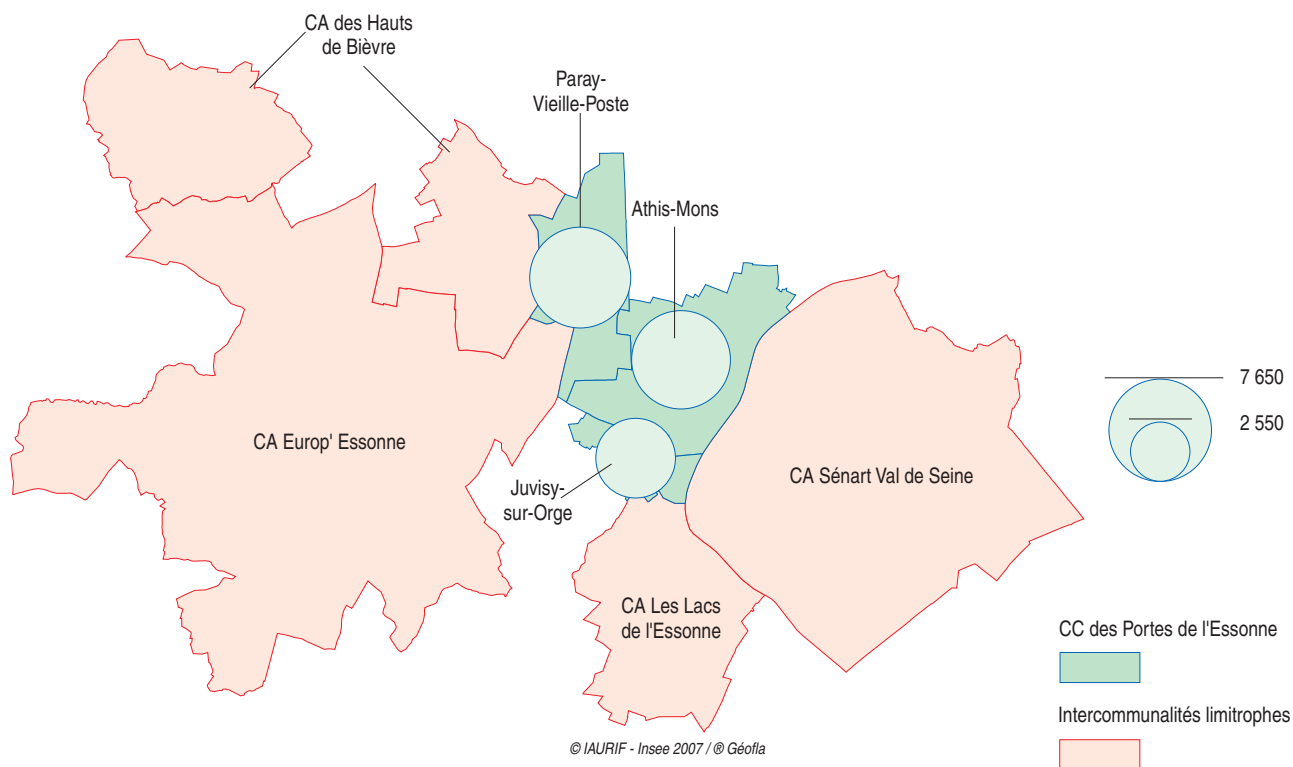
### L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Fin 2004, 19 700 emplois salariés sont localisés sur la communauté de communes des Portes de l'Essonne (agriculture comprise). Paray-Vieille-Poste est la commune la mieux pourvue avec 7 600 emplois ➤1.

En raison de la présence de l'aéroport d'Orly, le transport représente 31 % de l'emploi salarié. Plus de 80 % des emplois liés à ce secteur sont implantés à Paray-Vieille-Poste. Le secteur administratif représente une part plus importante de l'emploi qu'en Essonne (16 % contre 14 %) ➤2.

La fonction publique constitue 21 % de l'emploi salarié. La fonction publique d'Etat (12 % de l'emploi) participe à l'essentiel de ces effectifs et doit sa forte représentativité à la présence d'établissements publics liés au transport.

### ➤1 - Répartition de l'emploi salarié sur la CC des Portes de l'Essonne



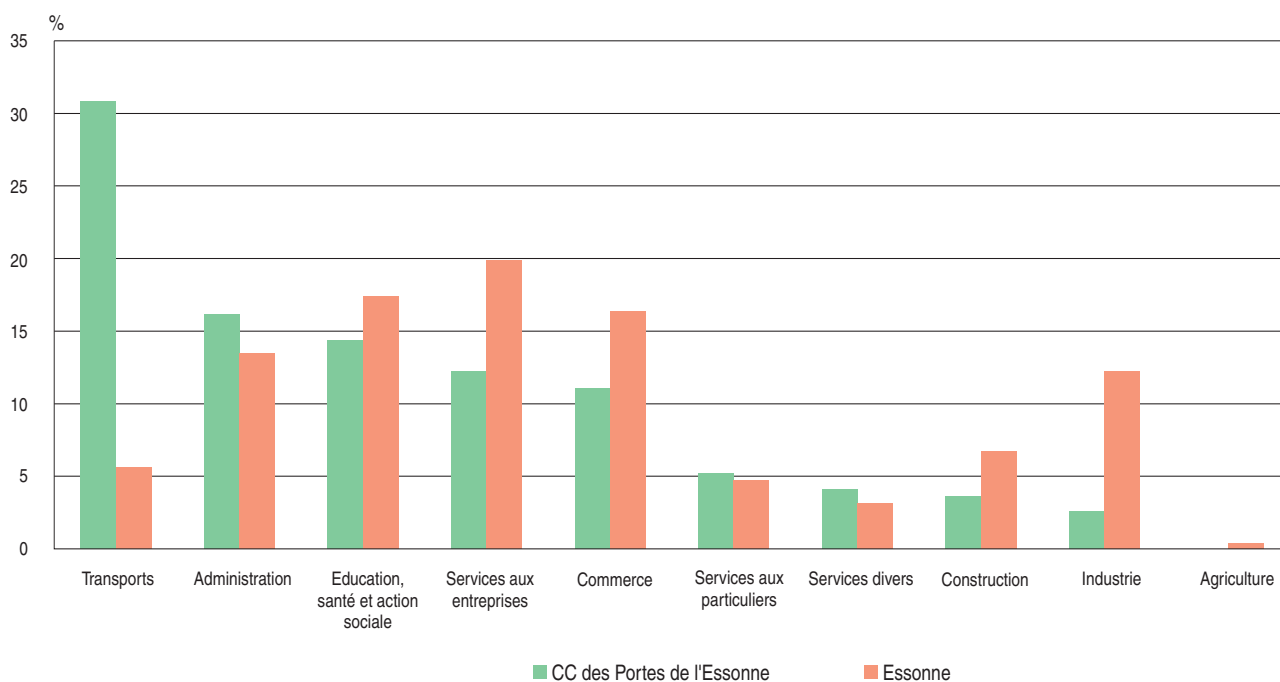
Source : Insee, CLAP 2004

➔ **Marché du travail**

**DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI**

Fin 2005, 2 400 demandeurs d'emploi sont inscrits à l'ANPE. La communauté de communes des Portes de l'Essonne concentre 5,2 % des demandeurs d'emploi du département, soit un peu plus que son poids démographique (4,3 %) ➔3. Entre 2000 et 2005, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 2,9 % par an dans la communauté de communes alors que l'évolution de la demande observée dans le département est plus forte (+ 4,7 % par an).

➔2 - Répartition de l'emploi salarié sur la CC des Portes de l'Essonne et en Essonne au 31 décembre 2004



Lecture : sur la CC des Portes de l'Essonne, 31 % des emplois salariés dépendent du transport.

Source : Insee, CLAP 2004

➔3 - Part des DEFM de la zone dans le département de l'Essonne

	CC des Portes de l'Essonne	Essonne	% CC des Portes de l'Essonne/Essonne
Total DEFM dont :	2 405	46 145	5,2
Moins de 25 ans	395	7 643	5,2
De 25 à 49 ans	1 657	31 914	5,2
50 ans ou plus	353	6 588	5,4
DEFM de plus d'un an	721	13 249	5,4

Source : ANPE au 31 décembre 2005

➔ **Marché du travail**

Athis-Mons est la commune qui concentre la plus forte proportion de demandeurs au sein de l'intercommunalité (58,4 %). Les demandeurs d'emploi de longue durée au sein de la communauté de communes représentent une part plus importante que celle observée en Essonne (30 %

contre 29 %). Cette part ne s'élève qu'à 25 % dans la commune de Paray-Vieille-Poste ➔4.

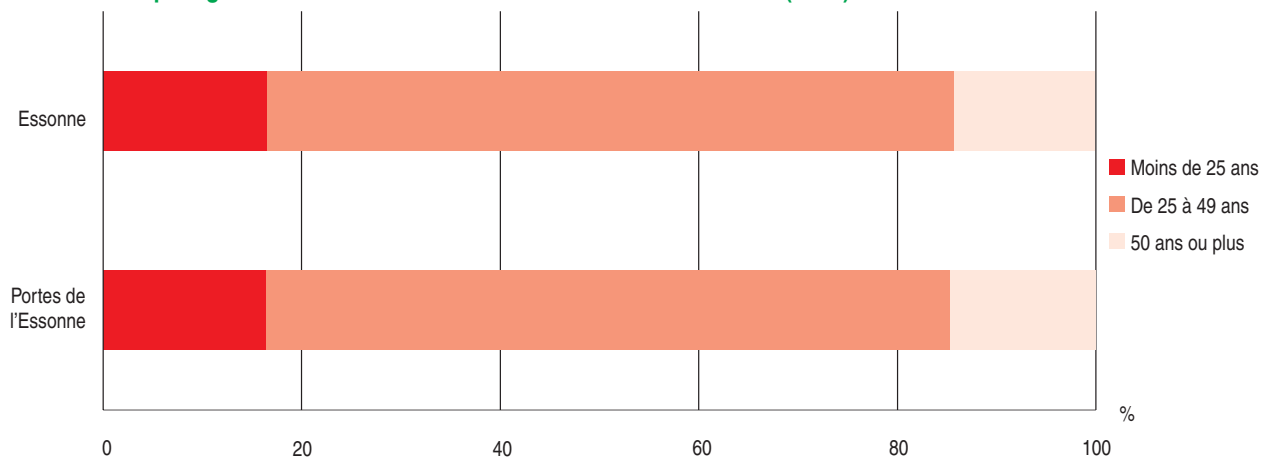
La répartition par âge des demandeurs d'emploi dans l'intercommunalité est similaire à celle observée en Essonne (69 %). Cependant, les moins de 25 ans sont moins fréquents dans la commune de Paray-Vieille-Poste (13 % des demandeurs) ➔5.

➔4 - Structure par sexe et durée de chômage des DEFM de la zone et du département

	CC des Portes de l'Essonne		Essonne	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Total DEFM dont :	2 405		46 145	
Hommes	1 302	54,1	24 408	52,9
Femmes	1 103	45,9	21 737	47,1
DEFM de plus d'un an	721	30,0	13 249	28,7

Source : ANPE au 31 décembre 2005

➔5 - Structure par âge des DEFM au sein de la zone et en Essonne fin 2005 (en %)



Source : ANPE au 31 décembre 2005

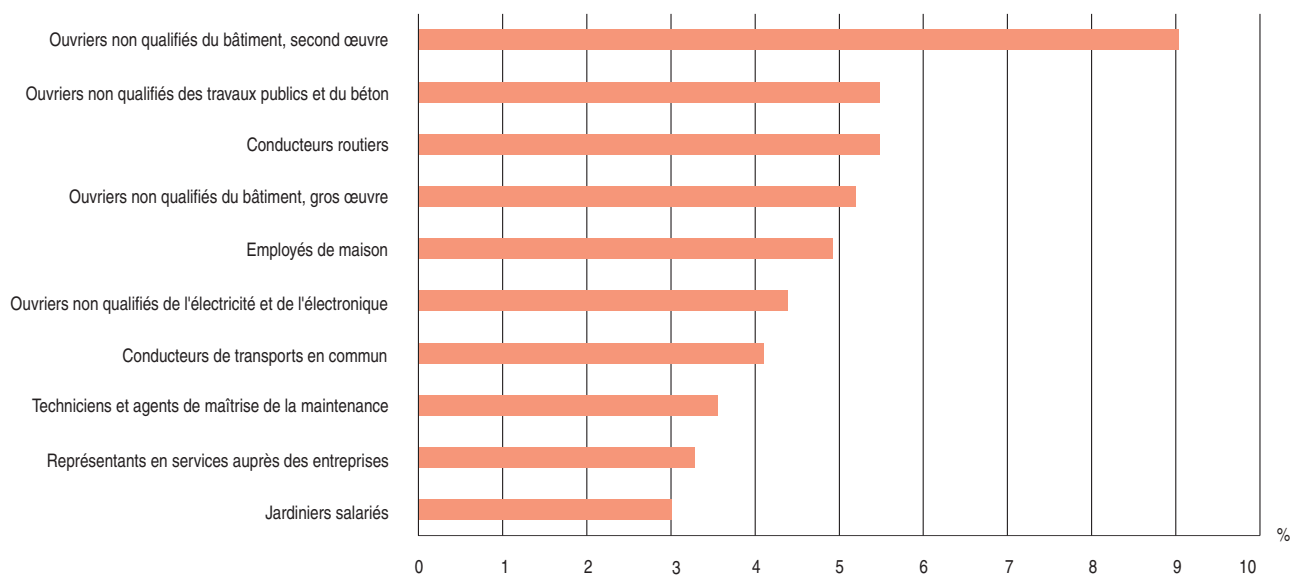
**Marché du travail**

La majorité des demandeurs d'emploi recherche des postes d'employés, comme en Essonne (69 % contre 64 %). Les ingénieurs et cadres sont moins représentés dans les demandeurs de l'intercommunalité que dans le département (10,6 % contre 13,2 %).

Fin 2005, 365 offres d'emploi sont proposées dans la communauté de communes des Portes de l'Essonne, dont près d'un quart pour des postes d'ouvriers >6.

En 5 ans, le nombre d'offres d'emploi diminue moins rapidement sur la zone que dans le département (- 4,6 % par an contre - 6 % par an). Cette différence est apparue fin 2003 et s'est poursuivie jusqu'à fin 2005 >7.

**>6 - Les dix premières offres d'emploi par famille professionnelle dans la CC des Portes de l'Essonne**



Sources : Insee - Dares au 31 décembre 2005

**>7 - Demandes et offres d'emploi en fin de mois dans la CC des Portes de l'Essonne et en Essonne**  
(Données trimestrielles : base 100 fin 2000)



Sources : Insee - Dares

## ➔ Marché du travail

### Source

L'outil **CLAP** (Connaissance locale de l'appareil productif) mesure l'emploi salarié des secteurs privés et publics (hors militaires).

CLAP comprend l'ensemble des établissements employeurs ou non-employeurs, dès lors qu'ils ont eu au moins un jour d'activité dans l'année d'exercice.

Sont exclus du champ :

- les ménages employeurs domestiques ;
- une partie des emplois du secteur agricole ;
- les militaires pour des raisons de secret défense ;
- les non-salariés.

### Définitions

#### Les Familles professionnelles

Les besoins d'analyse de l'emploi et du chômage par métier ont conduit à la création d'une nomenclature spécifique des métiers fondée sur la famille professionnelle ou FAP. Cette nomenclature comporte trois niveaux d'agrégation : 224 postes (niveau le plus détaillé), agrégés en 84 FAP, elles-mêmes regroupées en 22 domaines professionnels, comme la construction, la mécanique ou l'informatique. Cette nomenclature est élaborée par le ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement.

#### Les DEFM

**Demandeurs d'emploi en fin de mois**, c'est-à-dire toutes les personnes inscrites à l'ANPE le dernier jour du mois ou du trimestre considéré.

- catégorie 1 : personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites ou occasionnelles dans le mois précédent leur inscription ou leur renouvellement d'inscription à l'ANPE ;
- catégorie 6 : personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein, ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle d'au moins 78 heures dans le mois précédent.

#### Les OEFM

**Offres d'emploi en fin de mois** : il s'agit des offres d'emploi enregistrées à la fin du mois ou du trimestre (stock d'offres).

Présentation

Démographie

Conditions de vie

Marché du travail

**➔ Développement économique**

Fiscalité locale

**LES ETABLISSEMENTS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 2 200 établissements sont établis sur la communauté de communes (CC) des Portes de l'Essonne, soit 5 % des unités implantées en Essonne. Au sein de l'intercommunalité, 45 % des établissements se concentrent sur la commune d'Athis-Mons.

Près de 28 % des établissements sont spécialisés dans le commerce. Ils exercent aussi, pour 18 % d'entre eux, leur activité dans les services divers. Les services aux entreprises regroupent seulement 17 % des unités (Essonne : 22 %).

Parmi les 13 établissements de plus de 100 salariés, cinq sont spécialisés dans les services aux entreprises et quatre dans le transport (champ ICS) ➔1.

**➔1 - Stock d'établissements dans la communauté de communes des Portes de l'Essonne**

	0 à 19 salariés	20 à 99 salariés	100 à 499 salariés	Plus de 500 salariés	Ensemble des établissements
Industrie	120	5			125
Construction	281	3	1		285
Commerce	609	16	1		626
Transport	134	3	2	2	141
Services aux entreprises	371	8	5		384
Services aux particuliers	280	8	1		289
Autres services*	389	5	1		395
<b>Ensemble</b>	<b>2 184</b>	<b>48</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>2 245</b>
<i>Total Essonne</i>	<i>44 325</i>	<i>1 646</i>	<i>315</i>	<i>37</i>	<i>46 323</i>

Champ : Industrie, construction, commerce et services (ICS).  
\*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE au 1<sup>er</sup> janvier 2006

**Sources**

Le dispositif CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) mesure l'emploi salarié des secteurs privés et publics (hors-militaires). Il comprend l'ensemble des établissements employeurs ou non-employeurs, dès lors qu'ils ont eu au moins un jour d'activité dans l'année d'exercice.

Sont exclus du champ :

- les ménages employeurs domestiques ;
- une partie des emplois du secteur agricole ;
- les militaires pour des raisons de secret défense ;
- les non-salariés.

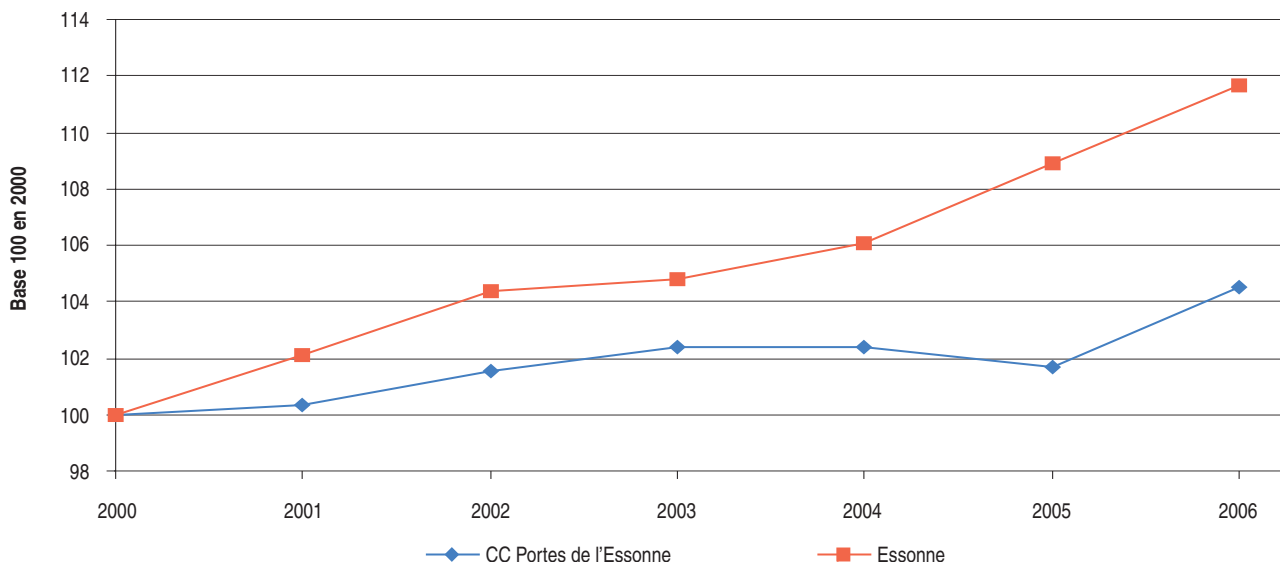
Le REE (Répertoire des entreprises et des établissements) dénombre les entreprises et établissements exerçant une activité économique réelle dans les secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (champ ICS).

**➔ Développement économique**

Par rapport à l'an 2000, il existe 97 établissements de plus dans l'intercommunalité en raison de créations et entrées plus nombreuses que les sorties et cessations. Entre 2000 et 2006, le nombre d'établissements augmente plus faiblement dans l'intercommunalité (+ 4,5 %) qu'en

Essonne (+ 11,7 %). Le stock a même diminué en 2004 ➔2.

**➔ 2 - Evolution du stock d'établissements dans la communauté de communes des portes de l'Essonne et en Essonne**



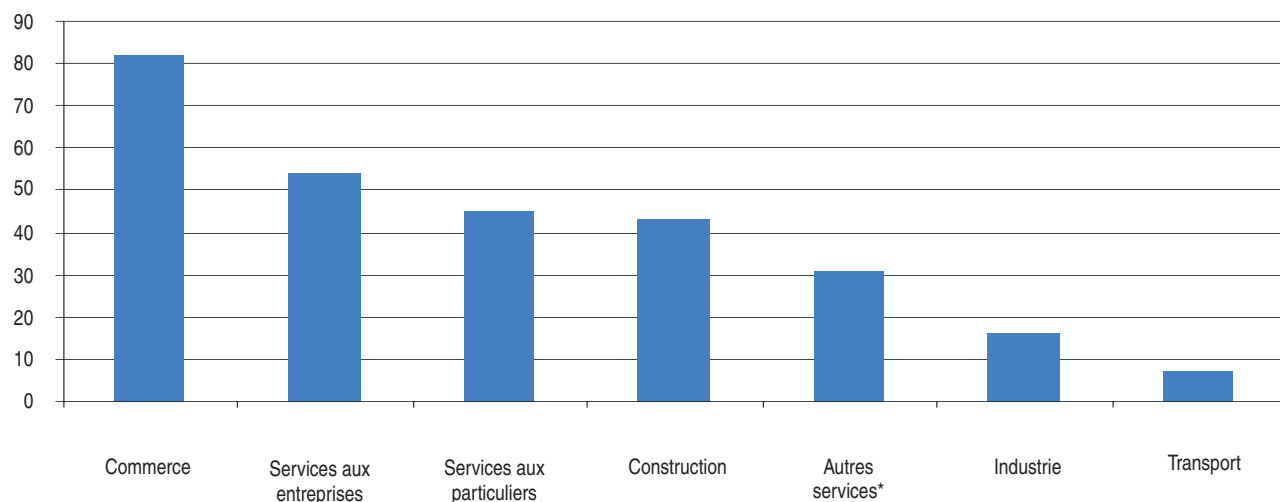
Source : Insee, REE 2000 à 2006, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

**LES CREATIONS D'ETABLISSEMENTS EN 2006**

En 2006, 278 établissements ont été créés dans la communauté de communes. Au sein de l'intercommunalité, 44 % des créations se concentrent sur Athis-Mons.

Trois créations sur dix se situent dans le commerce. La part des créations dans les services aux entreprises se révèle plus faible dans l'intercommunalité qu'en Essonne (19 % contre 24 %). A l'inverse, les services aux particuliers représentent une part plus importante des créations au sein de la communauté de communes que dans le département (16 % contre 13 %) ➔3.

**➔ 3 - Nombre de créations d'établissements dans la communauté de communes des Portes de l'Essonne en 2006**



Champ : ensemble des créations (pures, réactivations et reprises).  
\*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE au 1<sup>er</sup> janvier 2006

**➔ Développement économique**

La part des nouveaux établissements créés par rapport au stock est plus faible dans l'intercommunalité qu'en Essonne (9,7 % contre 10,5 %).

C'est particulièrement vrai pour les secteurs du commerce, des transports et des services aux particuliers.

**➤ 4 - Taux de création ex-nihilo (en %) dans la communauté de communes des Portes de l'Essonne et en Essonne**

	CC des Portes de l'Essonne	Essonne
Industrie	7,2	5,7
Construction	14,0	14,3
Commerce	9,3	10,9
Transport	5,0	8,3
Services aux entreprises	13,3	13,2
Services aux particuliers	7,6	8,7
Autres services*	7,6	7,4
<b>Ensemble</b>	<b>9,7</b>	<b>10,5</b>

\*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE 2006

**LES TRANSFERTS D'ETABLISSEMENTS**

Depuis 2001, le nombre d'établissements transférés à l'intérieur de l'intercommunalité tend à se stabiliser entre 35 et 45 unités chaque année.

Après avoir connu une pointe de 73 établissements transférés vers l'extérieur, le nombre d'unités quittant l'intercommunalité tend à diminuer depuis 2004. En 2006, l'intercommunalité enregistre plus de sorties (49 unités) que d'entrées (34 unités). Les transferts internes concernent 21 établissements ➤5.

**➤ 5 - Nombre de transferts d'établissements sur la CC des Portes de l'Essonne**



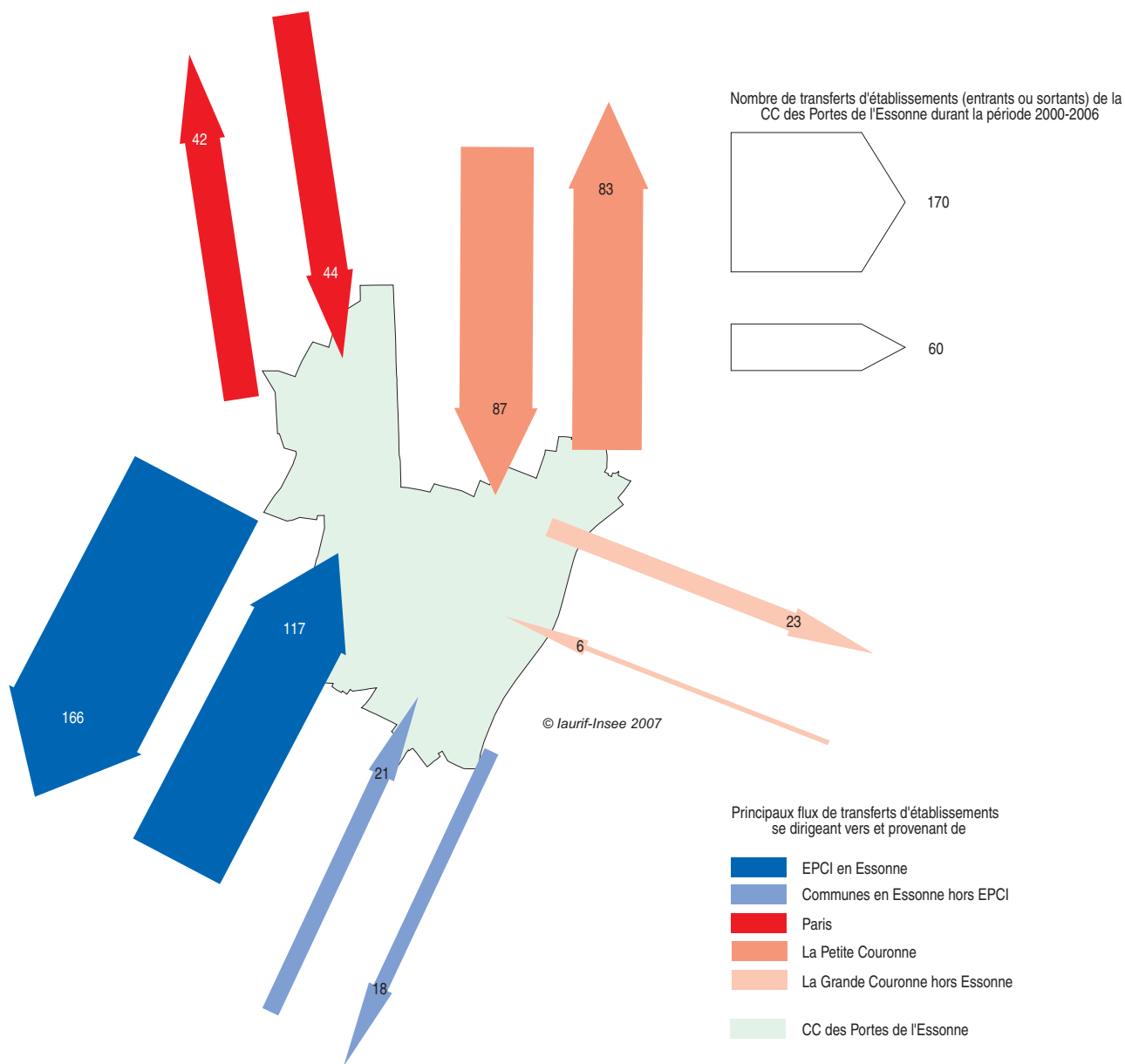
Source : Insee, REE 2000 à 2006

➔ Développement économique

Entre 2000 et 2006, 376 établissements quittent l'intercommunalité au profit d'autres territoires. Un peu moins de la moitié restent en Essonne. Plus d'un établissement sur cinq choisit de s'installer dans les communautés d'agglomération Evry Centre Essonne, Europ'Essonne ou Les Lacs de l'Essonne. Ils se dirigent ensuite vers le Val-de-Marne (14 %) et Paris (11 %).

Dans le même temps, 296 établissements privilégient l'intercommunalité pour s'installer. Un peu moins de la moitié (47 %) viennent d'un autre territoire en Essonne. Près d'un quart des établissements arrive des communautés d'agglomération Evry Centre Essonne, Europ'Essonne ou Les Lacs de l'Essonne. Par ailleurs, une forte part d'établissements transférés vers l'intercommunalité sont originaires du Val-de-Marne (18 %) et de Paris (15 %) ➔6.

➔6 - Les transferts d'établissements entre la CC des Portes de l'Essonne et l'Ile-de-France pour la période 2000-2006

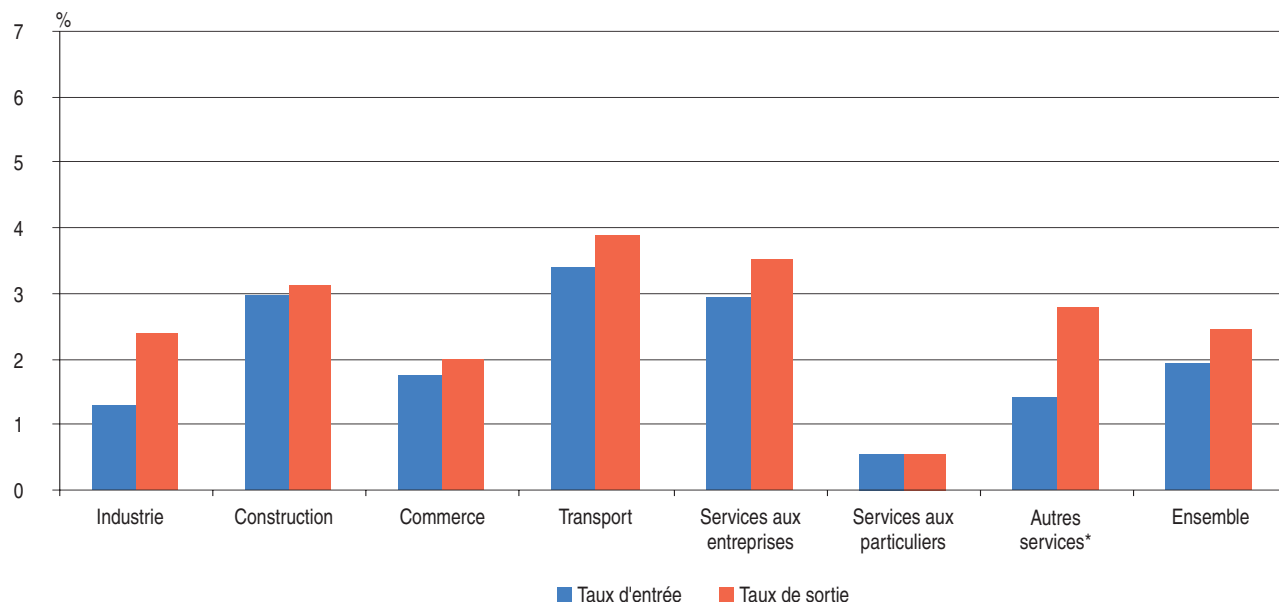


Source : Insee, REE 2000 à 2006

**➔ Développement économique**

Sur la période 2000-2006, le taux d'entrée (1,9 %) s'avère plus faible que le taux de sortie (2,5 %). Cette différence de taux résulte, entre autres, d'installations moins importantes que les déménagements dans les services divers, les services aux entreprises, le transport ou l'industrie ➔7.

**➔7 - Taux d'entrée et de sortie des établissements sur la CC des Portes de l'Essonne**



\*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE 2000 à 2006

**LES GRANDS ETABLISSEMENTS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les deux plus grands établissements de l'intercommunalité dépendent d'Air France. Ces deux sociétés, implantées à Paray-Vieille-Poste, emploient au global près de 5 000 salariés et sont spécialisées dans le transport.

Quatre des dix plus grands établissements exercent leur activité dans le transport.

Au sein de l'intercommunalité, cinq des dix plus grands établissements sont établis à Athis-Mons ➔8.

**➔8 - Les dix plus grands établissements de la CC des Portes de l'Essonne**

Commune	Raison sociale	Activité	Effectifs au 31/12/2004
Paray-Vieille-Poste	Société Air France	Transports	3 000
Paray-Vieille-Poste	Société Air France	Transports	1 900
Athis-Mons	Commune d'Athis-Mons	Administration publique	800
Athis-Mons	Centre en Route Navigation Aérienne	Administration publique	600
Athis-Mons	Carrefour hypermarchés France	Commerce de détail, réparations	500
Juvisy-sur-Orge	S.N.C.F	Transports	400
Juvisy-sur-Orge	Sécurifrance	Services opérationnels	400
Juvisy-sur-Orge	Commune de Juvisy-sur-Orge	Administration publique	400
Athis-Mons	Direction de l'aviation civile nord	Administration publique	300
Athis-Mons	Société parisienne de distribution	Transports	300

Source : Insee, CLAP au 31 décembre 2004

## ➔ Développement économique

### Définitions

Les **créations ex-nihilo** désignent les créations de nouveaux établissements hors réactivations et reprises.

**Taux de création d'établissements ex-nihilo** : rapport du nombre des créations d'établissements ex-nihilo d'une année au stock d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année.

Les **entrées** correspondent au nombre d'établissements en provenance d'un autre territoire et qui s'installent dans l'intercommunalité au cours de la période 2000-2006.

Les **sorties** correspondent au nombre d'établissements qui déménagent de l'intercommunalité au profit d'un autre territoire au cours de la période 2000-2006.

Les **transferts internes**, désignant les établissements déménageant à l'intérieur de l'intercommunalité, ne sont pas pris en compte dans les entrées et les sorties.

Le **taux d'entrée** désigne le rapport entre le cumul des entrées d'établissements (transferts) au cours de la période 2000-2006 et le cumul des stocks d'établissements présents au 1<sup>er</sup> janvier de ces mêmes années.

Le **taux de sortie** désigne le rapport entre le cumul des sorties d'établissements (transferts) au cours de la période 2000-2006 et le cumul des stocks d'établissements présents au 1<sup>er</sup> janvier de ces mêmes années.

Présentation

Démographie

Conditions de vie

Marché du travail

Développement économique

**➔ Fiscalité locale**

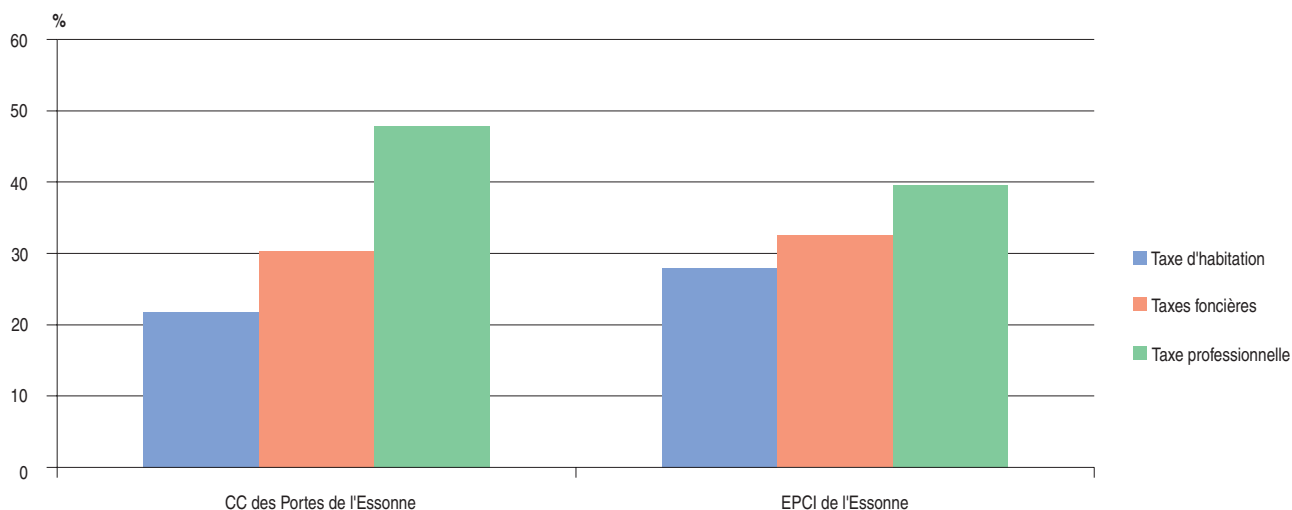
La communauté de communes (CC) des Portes de l'Essonne se classe au 3<sup>e</sup> rang des EPCI du département pour les prélèvements directs locaux. Avec 1 296 € par habitant, les taxes rapportent 23 % de plus que dans les autres intercommunalités ➔1. L'existence de quelques acteurs majeurs implantés de longue date sur le territoire procure une taxe professionnelle parmi les plus importantes du département, en valeur (621 € par habitant) comme en proportion (48 % contre 40 % en moyenne dans les autres EPCI). La part de la taxe d'habitation est inférieure à la moyenne départementale des autres EPCI ➔2.

➔1 - Produit des taxes prélevées sur la CC des Portes de l'Essonne et l'ensemble des intercommunalités essonniennes (€/hab.)

	CC des Portes de l'Essonne	EPCI de l'Essonne
Taxe d'habitation	283	295
Taxe foncière (bâti)	390	337
Taxe foncière (non bâti)	2	6
Taxe professionnelle	621	418
<b>Ensemble</b>	<b>1 296</b>	<b>1 056</b>

Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

➔2 - Répartition du produit des taxes prélevées sur la CC des Portes de l'Essonne et l'ensemble des intercommunalités essonniennes



Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

➔ **Fiscalité locale**

Les taxes directes locales prélevées sur le territoire de la communauté de communes des Portes de l'Essonne alimentent les différents budgets des collectivités (communes de la CC, CC, département et région). Bien que les communes soient les principales destinataires des taxes directes locales, leur poids est très inférieur à celui observé dans les autres intercommunalités, 35 %

contre 46 % ➔3. En revanche, la part de l'EPCI parmi les bénéficiaires des taxes est la deuxième du département avec 30 % contre 21 % en moyenne dans les autres intercommunalités.

➔3 - Redistribution par collectivité du produit de l'ensemble des taxes

	Euro/habitant	%
Communes de la CC [A]	447	34,5
CC des Portes de l'Essonne [B]	389	30,0
Département	403	31,1
Région	57	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>1 296</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

**Le produit des quatre taxes de fiscalité directe locale** (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle) représente plus du quart des ressources des communes. Ces taxes sont perçues au niveau communal. Cependant, elles alimentent également le budget des intercommunalités, notamment la taxe professionnelle. Le budget du département, de la région ou encore de quelques organismes publics à vocation locale particulière sont aussi concernés. Ces données sont extraites du fichier du recensement des éléments d'imposition 2005 de la Direction générale des Impôts (DGI).

En conséquence, le degré d'intégration est l'un des plus importants de l'Essonne (47 % contre 32 % en moyenne sur les autres EPCI) ➔4. Cela traduit la volonté des communes de mettre en commun leurs ressources fiscales pour mener à bien leurs projets. La richesse fiscale théorique de la communauté de communes des Portes de l'Essonne dépasse de plus de 200 € celle observée en moyenne dans les autres intercommunalités du département. En revanche, la pression fiscale y est une des plus faibles de l'Essonne (coefficient de mobilisation de 0,83, au 15<sup>e</sup> rang des intercommunalités essonniennes) ➔4.

➔4 - Indicateurs synthétiques

	CC des Portes de l'Essonne	EPCI de l'Essonne
Degré d'intégration intercommunale (%) $[B/(A+B)]$	46,5	31,7
Richesse fiscale théorique par habitant (en euros) [C]	1 022	804
Coefficient de mobilisation de la richesse fiscale modulée $[(A+B)/C]$	0,82	0,89

Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

 **Fiscalité locale**

**Le degré d'intégration intercommunale** est le rapport entre les produits votés par la structure intercommunale et la somme des produits votés par les communes et l'intercommunalité. Il marque la volonté plus ou moins grande de mettre en commun les ressources fiscales pour financer et gérer les services à la population et pour financer des projets d'investissements.

**La richesse fiscale théorique** correspond au montant des ressources que les communes pourraient prélever par le biais de la fiscalité locale directe si, pour chaque taxe, elles appliquaient à leurs bases les mêmes taux d'imposition que ceux appliqués en moyenne sur le territoire national. La richesse fiscale théorique est donc un indicateur synthétique qui permet de comparer des communes en faisant abstraction de leur politique fiscale. Cet indicateur peut être décomposé pour mesurer la richesse fiscale théorique procurée par chacune des quatre taxes de fiscalité locale directe.

**Le coefficient de mobilisation de la richesse fiscale** est la somme des produits de fiscalité locale directe effectivement votés par les communes et leurs groupements éventuels rapportée à la richesse fiscale théoriquement mobilisable. Il s'agit d'un indicateur synthétique mesurant la pression fiscale : un ratio supérieur à 1 indique une pression fiscale plus élevée dans la commune ou l'intercommunalité que sur l'ensemble du territoire national.

**Les indicateurs** utilisés ici ont une portée essentiellement socioéconomique. Ils s'inspirent des concepts législatifs, mais ne doivent pas être confondus avec les notions réglementaires (coefficient d'intégration fiscale, potentiel fiscal, coefficient de mobilisation du potentiel fiscal). Les fichiers de la Direction générale des impôts (DGI) ne permettent pas de calculer très précisément ces critères légaux utilisés notamment pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement. En particulier, certains mécanismes de transfert de produits fiscaux, de compensation versée par l'Etat ou d'écrêtement des bases de la taxe professionnelle ne sont pas pris en compte dans le calcul de la richesse fiscale théorique. En revanche, ils sont intégrés dans le calcul du potentiel fiscal établi par la Direction générale des collectivités locales (DGCL).